



Pv de stationnement sur place GIG GIC

Par Visiteur

J'ai été contraventionné de 135 ? à 21 h 33 garé sur une palce reservée GIG GIC. Cette réglementation s'applique t elle 24 heures sur 24 ou suit elle la réglementation du stationnement payant qui est dans la commune concernée 9h-12h et 14h-18h. ?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Afin de répondre au mieux à votre question,je souhaiterais obtenir des informations complémentaires.

Y-avait-il un horodateur pour cette place?

Cordialement

Par Visiteur

Non pas d'horodateur.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Les places de stationnement réservées aux personnes handicapées sont des places sur lesquelles le stationnement est interdit pour toute personne non titulaire du macaron sépcifique.

Le fait de stationner sur cette place est un stationnement gênant et ce quelle que soit l'heure.

Vous êtes donc malheureusement contraint de payer l'amende.

Cordialement